



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

DELIBERATION

N° 08/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Demande de subvention
pour l'acquisition d'un
terrain situé au quartier
Burdanches

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite acquérir un terrain situé au quartier Burdanches, cadastré section J n° 612, d'une superficie de 6 859 m² et appartenant à la famille SARTORE. Cette acquisition permettrait à la Commune de créer des hébergements de pleine nature afin de compenser la perte du camping municipal, détruit lors des intempéries des 2 et 3 octobre 2023, et ainsi de retrouver une activité touristique.

Le montant de cette acquisition 480 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

La Commune s'engage à n'effectuer aucune aliénation pendant une période de 10 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération et à signer tout document relatif à l'acquisition.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION TERRAIN CADASTRE SECTION J N° 612 QUARTIER BURDANCHES

DEPENSE :

Montant 480 000 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80% 384 000 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
COMMUNE 20% 96 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 09/02/2024



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Olharan', is written over the official seal.

Sébastien OLHARAN